



Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L. 233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

2025

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)	Nombre théorique de droits de vote (y compris actions auto-détenues)*
31 janvier 2025	1 263 122 721	1 416 425 432	1 425 956 513

* : En application de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.